

# **Mercredi 17 décembre 2025**

\*\*\*\*\*

## **PROCES VERBAL**

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire le mercredi 17 décembre 2025 à 18 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 15.12.2025.

**Présents :** MM. CALASSOU, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, BOON, M. FAYEMENDY, Mme HALL.

Excusés : MM. PEUCH, ROUCH, Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

### **I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les conseillers municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire. Mme Anne-Marie DAVID désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 10 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Anne-Marie DAVID.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, APPROUVE en ces termes le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

### **II - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET COMMUNAL**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en €		64 000.00 €
Total D 16 ; Emp. dettes ass.		64 000.00 €
D 2111-130 : Achat terr.foir.	20 000.00 €	
D 2135-113 : Ecoles	44 000.00 €	
Total D 21 : Immob corp	64 000.00 €	

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.